

# **Département de la Gironde**

## **Le logo et son usage**

**septembre 2018**

Avec la mise en place d'un nouveau système d'identification graphique pour le Département de la Gironde, une évolution du logo de l'institution s'est avérée nécessaire.

Il n'a néanmoins pas été question de remplacer ce logo, dont la valeur patrimoniale participe à la reconnaissance du Département, mais de s'assurer de sa cohérence graphique avec le système développé et d'améliorer sa visibilité en le retouchant sensiblement.

Le « monogramme » (ici le signe rouge et noir) est ainsi plus assumé, pour une visibilité accrue, notamment sur écran et en petit format. L'URL présente parfois a été supprimée, par souci de simplification formelle et d'utilisation (logo unique). Le nom « Gironde » a enfin été adapté à la nouvelle typographie du Département, la police Maison Neue, dans sa version élargie.

Le résultat est à l'image du système graphique auquel il appartient, privilégiant des notions de lisibilité, de contraste et d'objectivité.



## Préambule



**Le logo**

## Privilégier l'utilisation de sa version couleur

- ▶ le logo est généralement utilisé dans sa version bichromatique, sur fond blanc



### Rouge

Pantone 485  
R 213 / G 43 / B 30

HTML: D52B1E  
RAL 3020



### Noir

Pantone Process black  
R 30 / G 30 / B 30

HTML: 1E1E1E  
RAL 9017

Noir quadri pour les grandes surfaces :  
C 40 / M 40 / J 40 / N 100

## Les couleurs du logo

## Utilisations exceptionnelles

- ▶ exceptionnellement, posé sur un fond de couleur en aplat suffisamment soutenue, sa version monochrome blanche (en défoncé) peut être utilisée
- ▶ encore plus exceptionnellement, posé sur un fond de couleur en aplat très peu soutenu (équivalent noir 10 % maximum), une version monochrome noir 70 % ou 100 % peut être utilisée



## Les couleurs du logo

## Respecter la marge de confort

- ▶ Le logo doit toujours être utilisé avec une **marge de sécurité minimum**, nécessaire à sa lisibilité. Dans cette réserve vierge, rien ne doit être imprimé afin de laisser "respirer" le logo.
- ▶ Cette marge correspond a minima aux dimensions du « o » de « Gironde ».

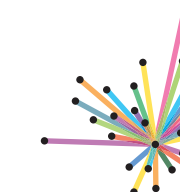


## Le positionnement du logo

# .. avec 22 collèges neufs d'ici 6 ans.

## Respecter la position du logo dans l'espace

- ▶ Lorsqu'il est utilisé avec les logos de **partenaires privés, de communes, communautés de communes ou syndicats mixtes**, il est toujours placé à droite, en bas de page.
- ▶ Lorsqu'il est utilisé **avec les logos d'autres collectivités territoriales**, ils se positionnent par ordre décroissant (ex : logo Région Nouvelle Aquitaine, Département, Métropole, Communes...).



## Le positionnement du logo en contexte partenarial

## Respecter l'intégrité du logo

- ▶ **Les couleurs du logo ne doivent pas être modifiées :**  
il est utilisé soit en bichromie, soit en blanc,  
et exceptionnellement en noir ou niveau de gris.
- ▶ Le logo est **préférentiellement utilisé sur fond blanc.**  
Si le fond consiste en un visuel qui n'est pas un aplat  
(ex: photo), c'est la visibilité du logo avec le fond qui  
prime : l'application d'une réserve blanche (respectant  
les marges évoquées précédemment) est obligatoire.



▶ **NON**



▶ **OUI**

## Bons et mauvais usages



## Respecter une taille minimum

- ▶ La taille minimum d'utilisation du logo est de 8 mm de hauteur.

**Ne jamais réduire le logo en dessous de cette limite.**



## Les dimensions du logo